

### 33. Titularisation des collègues sur des nouveaux corps de métiers

Depuis trop d'années, le ministère de l'Éducation Nationale tente d'ancrer toujours davantage ses personnels dans la précarité. SUD Éducation défend les collègues concernés, enseignants ou non enseignants. Dans le cadre de certaines missions devenues pérennes et indispensables au fonctionnement des établissements scolaires, l'État cherche par tous les moyens à « combler » ces besoins par la mise en place de contrats de travail de plus en plus précaires (EVS, AVS, AE, CUI, CAV, CAE...). Les conséquences de cette politique sont désastreuses pour tous : pour les personnels qui ne sont pas reconnus dans leurs missions, souvent mal payés, exploités et victimes des budgets aléatoires dont ils sont les premières victimes ; pour les établissements qui voient une diminution des moyens humains, une forte rotation des personnels sur des missions qui demandent une pérennisation, pour les élèves qui ne bénéficient pas du suivi continu par des équipes pédagogiques stabilisées. SUD Éducation doit porter la voix de ces personnels qui attendent une vraie formation, un vrai salaire, des conditions de travail à la hauteur des exigences institutionnelles. C'est pourquoi SUD Éducation Créteil propose et défend la nécessité de titularisation de tous ces collègues sans condition sur des nouveaux corps de titulaires de la Fonction Publique. Nous proposons 4 types de fonctions correspondant à des métiers spécifiques et indispensables dans les écoles, collèges et lycées :

- **éducateur scolaire** en école, collège et lycée (sur des missions complémentaires à celles de la vie scolaire)
- **animateur scolaire** avec 3 mentions :
  - « formateur/gestionnaire de salles informatiques »
  - « documentation/bibliothèque (BCD) »
  - « polyvalent (soutien pédagogique, sorties scolaires, aide administrative) »
- **secrétaire administratif** en école comme ils existent en collège et en lycée
- **éducateur pour l'intégration des élèves en situation de handicap**

Tous ces postes correspondent aujourd'hui à de réels besoins des établissements scolaires. La précarité n'est qu'une solution à court-terme qui multiplie les difficultés pour les collègues concernés ainsi que pour les élèves et les enseignants.

**STOP à la précarité, rendons à l'école sa mission de service public par la titularisation de tous les personnels !**